



ARNAUD MONTEBOURG
MINISTRE
DU REDRESSEMENT PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN
MINISTRE DELEGUEE
CHARGEE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.redressement-productif.gouv.fr

Paris, le 5 juillet 2013
N° 578

Décision du Conseil Constitutionnel sur la procédure de sanction de l'Arcep : le Gouvernement prend acte et fera des propositions au Parlement

Le Gouvernement prend acte de la décision du Conseil Constitutionnel de ce jour abrogeant les dispositions législatives du Code des Postes et des Communications électroniques qui organisent le pouvoir de sanction de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Le Gouvernement fera très prochainement des propositions au Parlement afin de rétablir dans les plus brefs délais une procédure de sanction prenant en compte la décision du Conseil Constitutionnel.

Contact presse :

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG
Marianne ZALC-MULLER et Sandra-Andrea RENARD – 01 53 18 45 13
Cabinet de Fleur PELLERIN
Aziz RIDOUAN – 01 53 18 41 00